



1.1

DEC_0109_2025

DÉCISION DU PRÉSIDENT

SIGNATURE DE LA PROPOSITION FINANCIÈRE DE LEXA-CONSEILS POUR LE MAINTIEN EN CONDITION OPÉRATIONNELLE (MCO) DES SYSTÈMES INFORMATIQUES ALLANT DU 06/06/2025 AU 05/06/2026.

Le Président de la Communauté de Communes de Pont-Audemer Val de Risle,

VU l'article L5211-1 du Code général des collectivités territoriales,

VU l'article L.2122-1 du Code de la Commande publique,

VU l'article R.2122-8 du Code de la Commande publique,

VU la délibération du conseil communautaire n° 94-2022 en date du 29 septembre 2022 portant délégation au Président ;

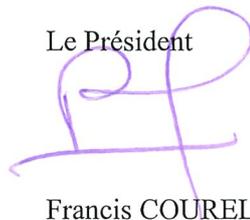
CONSIDERANT que le Maintien en Condition Opérationnelle (MCO) qui consiste à mettre à jour, configurer, suivre les équipements des systèmes informatiques, ainsi que de maintenir leur performance, leur disponibilité et leur sécurité est essentielle au bon fonctionnement de la collectivité.

CONSIDERANT que le matériel de la collectivité ne peut-être que maintenu en bon état par le prestataire l'ayant fournit et installé.

Le Président décide de signer la proposition financière de LEXA-CONSEILS, 21 route de Louviers, 27930 Normanville d'un montant 13500 € HT, soit 16200 € TTC par an, hors frais de déplacement. Et de 900 € HT, soit 1080 € TTC par jour pour tout service non inclus dans le contrat et de 100 € HT, soit 120€ TTC de frais en cas de déplacement, allant du 06/06/2025 au 05/06/2026. Le contrat sera tacitement renouvelé 4 fois, soit jusqu'au 05/06/2030.

Fait à Pont-Audemer, le 7 juillet 2025

Le Président



Francis COUREL

